

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2025

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	16
Absente excusée :	2
Absents :	1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIHR, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. BAILLEUX, GRANEREAU.

- Mme BAILLEUX a donné pouvoir à M. LAGUILLON
- Mme GRANEREAU a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absente non excusée : Mme PONS-COUEPEL.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2025.04.06

Objet : Convention relative à la pose d'un concentrateur de télé-relevé sur bâtiments communaux

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le SIEA de l'Est Libournais réalise la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance.

Ce dispositif de relevé à distance retenu est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé.

Afin de mettre en place ce dispositif, il est nécessaire qu'une ou deux antennes soient implantées sur le bâtiment de la mairie.

Il est donc nécessaire de signer une convention afin de préciser les conditions dans lesquelles le concentrateur et son antenne nécessaires au télé-relevé des compteurs seront installés et maintenus par le SIEA de l'Est Libournais.

Après en avoir délibéré et avec 17 voix pour et une abstention, les membres du Conseil municipal autorisent Madame la maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 23 mai 2025,

Agnès ALFONSO-CHARIOL
Maire de Sainte-Terre